

N°2025-04/31B

**Objet : ATTRIBUTION DES MARCHES LOTS 1, 2 ET 3 DE LA LIAISON STRUCTURANTE DURABLE (LSD) TRANCHE 3 RELIANT ALENYA, SAINT-CYPRIEN ET LATOUR-BAS-ELNE.**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 avril, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	9
En exercice :	10	Vote :	Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS (sauf pour l'affaire n°5), Nathalie PINEAU, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absent excusé :** Jean ROMEO.

**Absent excusé ayant donné procuration :** Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU

**Secrétaire de séance :** Jean-Jacques THIBAUT

**Date de convocation :** 09 avril 2025

Le Président expose à l'Assemblée,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Sud Roussillon adoptés en application de l'article L 5214-16 du CGCT,

**Vu** le code de la commande publique et notamment ses articles L 2123-1 et R2123-1,

**Vu** le Projet de Territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

**Vu** le schéma directeur des mobilités 2023 de la communauté de communes,

**Considérant** que dans le cadre de l'aménagement de la Liaison Structurante Durable reliant les communes d'Alénia, de Saint-Cyprien et de Latour-Bas-Elne (tranche 3), il a été lancé un marché de travaux réparti en 3 lots, sur la base d'un montant estimatif de 370 328,50 euros H.T.,

**Considérant** qu'à l'issue de l'analyse des offres reçues, les entreprises retenues sont les suivantes :

- Pour le lot 01 « *Espaces verts* » l'entreprise **PALM BEACH PAYSAGES** pour un montant de 101 949,82 € H.T.
- Pour le lot 02 « *Réseaux secs* » l'entreprise **EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES SUD-OUEST** pour un montant de 106 802,00 € H.T.
- Pour le lot 03 « *Signalisation Horizontale, Verticale, Mobilier Urbain* » l'entreprise « **MOLINER SUD SIGNALISATION** » pour un montant de 56 891,90 € H.T.

**Considérant** que le montant cumulé des 3 lots qui s'élève à 265 643,72 € H.T. est inférieur au montant estimatif des travaux.

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

☞ **DECIDE** d'approuver l'attribution du marché de travaux alotis comme sus-mentionné, pour un montant total de 265 643,72 € H.T.,

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération,

☞ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil de communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20250416-2025-04-31Bb-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2025  
Date de réception préfecture : 18/04/2025